

Les News

LA NEWSLETTER

Votre succès, notre réussite!

1er trimestre 2024

RENDEZ-VOUS AUX SALONS

Cette année encore, nous effectuerons notre tour de France des salons!

Nous ressentons toujours un immense plaisir à l'idée de vous revoir. En tous cas, nous serons présents et heureux de vous retrouver sur notre stand, notez bien ces dates et ces salons :

· Crecendo Paris: 25-26-27 février 2024

 Promo Chaussures Rhône-Alpes - Villefranche sur Saône : 25-26-27 février 2024

• Seso Toulouse: 03-04-05 mars 2024

• Promo Chaussures Colmar: 03-04-05 mars 2024



Chauss Med, Martigues: 10-11 mars 2024
Step Ouest, Nantes: 10-11 mars 2024
Aix les Bains: 17 & 18 mars 2024

GMS VOUS ACCOMPAGNE

Découvrez nos fiches pratiques!

Comment mettre en valeur votre magasin pour les passants de votre rue ?

En matière de soldes, quelle est la « règle du jeu » ? Comment faire venir davantage de clients dans son magasin ?

Voici des questions que vous connaissez bien. Elles font votre quotidien.

C'est pourquoi, toujours soucieuse de vous accompagner au plus près, votre équipe GMS propose des fiches pratiques pour répondre à vos questions sur différentes thématiques du commerce de détail.

Vous pourrez y retrouver des astuces et conseils pour votre communication, pour rendre votre magasin plus attractif ou des informations quant à vos obligations juridiques ainsi que des sources d'information.

Pour vous les procurer :

- Si vous êtes un nouveau client, elles seront positionnées dans votre classeur de démarrage
- Sinon, faites-en la demande à votre interlocuteur GMS qui vous les transmettra avec plaisir.









RETROUVONS-NOUS
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
GMSgroupFrance

DE NOUVELLES MARQUES CHEZ GMS

GOLA: l'intemporelle

Née en 1905 en Angleterre, la marque Gola a depuis conquis un statut de marque emblématique et intemporelle pour ceux qui souhaitent allier style et sport.

Durant les années 60-70, après avoir survécu à deux guerres mondiales et connu diverses autres épreuves, Gola devient la marque britannique de sport numéro un. À cette époque, les célèbres Harriers de Gola étaient la référence en matière de chaussures de sport. Nombreux sont ceux qui se souviennent encore de leur première paire de Harriers avec une nostalgie teintée de fierté.



Aujourd'hui, la marque continue de rayonner avec ses créations qui allient à la perfection l'héritage authentique de Gola et les tendances contemporaines. Les jeunes générations découvrent et apprécient le style unique et reconnaissable de Gola, qui reste fidèle à ses racines tout en évoluant avec le temps.

Chaque paire de chaussures, chaque accessoire est le fruit d'un savoir-faire artisanal et d'une attention méticuleuse aux détails. Que ce soit pour un look décontracté au quotidien ou pour des performances sportives de

haut niveau, Gola offre une gamme variée de produits répondant aux besoins de chacun, tout en garantissant un confort et une durabilité exceptionnels.



Agent de la marque pour la France depuis plus de 20 ans, Stéphane Lichtartz déclare :

« Nous puisons sans cesse dans nos archives en revisitant des modèles qui ont connu du succès dans les années 1960, 70, 80 et 90 avec de nouveaux matériaux et des coloris inédits, ainsi que des détails mode. Nous avons la chance d'avoir un matériel immense et de qualité. Cela nous permet de sauvegarder une identité forte. »

Contact: Stéphane LICHARTZ

Tél.: + 33 6 80 03 05 68

email: concept.lichtarz@gmail.com

www.gola.co.uk www.facebook.com/gola www.twitter.com/GolaClassics









COMFEET : le confort et le style accessibles à tous !





Lancée en 2010 par le groupe Merkal, la marque Comfeet se distingue en offrant une expérience unique à des prix abordables.

La marque s'engage à combler un besoin souvent négligé : allier confort, technologie et style sans compromettre la qualité ni le budget.

Chaque modèle Comfeet est conçu avec une attention particulière aux détails, intégrant les dernières innovations technologiques pour assurer un confort optimal à chaque pas.



Alliant des semelles ergonomiques à des matériaux respirants, chaque paire vise à offrir une expérience de marche inédite.

La marque s'inscrit au-delà de la simple vente de chaussures, cultivant une communauté autour de valeurs partagées telles que le confort et le bien-être, mais aussi la durabilité, fruit d'une approche responsable de la production.

Comfeet bénéficie de l'expertise et de la force de frappe du groupe Merkal et peut ainsi proposer des chaussures de haute qualité à prix compétitifs. C'est bien la preuve qu'il est possible de marcher avec style sans sacrifier le confort et en toutes circonstances!

Site internet: www.comfeetshoes.com email:comfeet@merkal.com

Contact : BRUNEL Thierry

Tél.: 06 10 46 37 61 email: thierrybru@aol.com

Secteur Sud Ouest

Contact: COLONNIER Clément

Tél.: 06 25 52 40 68

email: colonnierclement@hotmail.com

Secteur Nord Ouest

Contact: VALLET Myriam

Tél.: 06 46 06 55 23

email: myriamv38@hotmail.fr

Secteur Sud Est / Rhône Alpes / Nord Est

Maria Moda: innovation et style

Les chaussons « Maria Moda 1942 » sont entièrement fabriqués en Italie avec style, tradition et qualité.

Une grande attention est portée au choix des matériaux et à la recherche en matière de design afin de garantir un confort maximal. C'est pour cette raison que la marque « Maria Moda 1942 » est devenue au cours de toutes ces années la référence en matière de chaussons en Europe mais aussi en Asie, États-Unis, Moyen-Orient et Canada.

La marque est née à l'initiative d'Emanuele Toso, qui capitalise sur sa longue expérience acquise dans le secteur de la chaussure. L'inspiration vient de sa mère, Maria, qui s'occupe avec lui du choix des matériaux, du modelage et des phases de production.

On comprend dès lors que la marque "Maria Moda" 1942 ait su se faire un nom en très peu de temps, particulièrement sur le marché européen, qui représente environ 80 % de son chiffre d'affaires en Belgique, en France, en Suisse, en Allemagne au Royaume Uni et en Grèce. Les 20 % restants sont partagés entre le Canada, Israël et l'Australie.



Contact: Emanuele Toso

Tél.: +39 347 318 93 87

email: Emanuele.toso@sogex.it















RETROUVONS-NOUS
SUR NOTRE PAGE LINKEDIN
GMS group France

FLASH INFO

Le rééchelonnement des PGE prolongé jusqu'à fin 2026 : un soulagement pour les entreprises !

Depuis le déferlement de la pandémie mondiale de Covid-19 et les secousses économiques induites par le conflit en Ukraine, de nombreuses entreprises ont dû faire face à des difficultés financières sans précédent. Dans ce contexte, les Prêts Garantis par l'État (PGE) ont été un pilier crucial du soutien gouvernemental aux entreprises, offrant une bouée de sauvetage financière pendant une période tumultueuse.

Entre 2022 et 2023, les PGE ont été un véritable filet de sécurité pour de nombreuses entreprises, leur permettant de maintenir leurs opérations malgré les défis économiques. Cependant, avec la fin initialement prévue de ces dispositifs, de nombreuses entreprises se sont retrouvées confrontées à l'incertitude quant à leur capacité à rembourser ces prêts dans les délais impartis.

L'accord de place, signé le 19 janvier 2022 par le ministère de l'Économie, la Banque de France, la Fédération bancaire française et l'Institut d'émission d'Outre-mer, avait ouvert la voie à une prolongation du dispositif.

Dans une décision saluée par de nombreux acteurs économiques, le gouvernement français a annoncé le 7 janvier 2024 l'extension du dispositif de rééchelonnement des PGE pour les TPE et PME jusqu'au 31 décembre 2026.

Concrètement, cela signifie que les entreprises qui ont bénéficié d'un PGE peuvent désormais étaler la période de remboursement de leur prêt sur 2 ou 4 années supplémentaires, pouvant porter la durée totale d'amortissement allant jusqu'à 10 ans.

Si votre PGE est inférieur à 50 000 €

Le rééchelonnement se fait sous l'égide de la Médiation du crédit, un dispositif public gratuit de proximité qui apporte un soutien précieux aux entreprises en difficulté financière.

Pour confectionner votre dossier, les pièces nécessaires :

Une attestation d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes que l'entreprise n'est pas en cessation de paiement mais qu'elle n'est pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement et que ses perspectives commerciales et financières sont à même d'assurer sa pérennité.

Le justificatif que la banque a été contactée et qu'elle vous a orienté vers la médiation du crédit.

Pour saisir la Médiation du crédit :

https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit

Si votre PGE est supérieur à 50 000 €

Prendre contact avec le conseiller départemental à la sortie de crise : codefi.ccsfXX@dgfip.finances.gouv.fr (XX étant le numéro de votre département

Exemple pour le département de l'Ain (01) : codefi.ccsf01@dgfip.finances.gouv.fr



Dans tous les cas, vos interlocuteurs sont :

- votre expert-comptable ou votre commissaire aux comptes afin de faire le point sur votre trésorerie et votre activité.
- votre banque afin d'évaluer votre capacité à rembourser les crédites en cours, PGE compris

En fonction des conclusions de la banque, et selon la situation, vous décidez de saisir ou non le médiateur du crédit. Il lui revient à lors de se prononcer sur l'éligibilité de votre dossier. Il propose alors, le cas échéant, un accord aux banques avec un rallongement de la durée de remboursement.

